



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la Ville de Genève

† 6 décembre 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la Ville de Genève du 13 octobre 2015 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 15 octobre 2015,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

Rue des Dynamos

à l'artère commençant à la rue Kazem-RADJAVI et finissant à l'avenue de la Paix 7BIS.

Cette dénomination fait référence aux anciens ateliers de Sécheron où étaient usinés d'énormes dynamos et transformateurs électriques.

Une dynamo est une génératrice à courant continu assurant la recharge de batteries ou l'alimentation électrique d'un équipement.

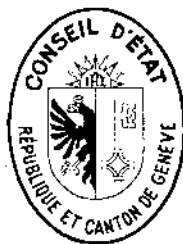
Le code voie est 64165

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} janvier 2016

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
CHA/LG	1 ex.
DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La Chancellerie d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. G. G.', written over the text 'La Chancellerie d'Etat :'. The signature is fluid and cursive.